



# Revue de presse



Mercredi 02 Mars 2022



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

## **Cession de biens bâtis et non bâtis: la DGI détaille les nouvelles mesures en matière de réduction d'IRG**

La Direction générale des impôts (DGI) a détaillé, dans un communiqué publié sur son site-web, les nouvelles mesures visant à réduire la charge fiscale en matière d'Impôt sur les revenus global (IRG) sur la plus-value de cession de biens bâtis et non bâtis.

"La DGI porte à la connaissance des personnes physiques réalisant des plus-values de cession, à titre onéreux, des biens bâtis ou non bâtis, que la loi de finances pour 2022 a introduit de nouvelles mesures visant à réduire la charge fiscale en matière d'Impôt sur le revenus global (IRG)", est-il indiqué dans le communiqué.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

## **Flambée des prix: Goudjil salue les démarches du président Tebboune**

Le président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, a salué mardi à Alger les démarches "responsables" et les décisions nationales prises par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à contenir la flambée des prix des produits de large consommation, notamment à la veille du mois sacré du Ramadhan, estimant que cette

démarche renforce l'essence de la relation entre un peuple et son Président, indique mardi un communiqué du Conseil de la nation.



### Cession de biens bâtis et non bâtis : De nouvelles réductions de l'IRG

La Direction générale des impôts (DGI) a détaillé, dans un communiqué publié sur son site-web, les nouvelles mesures visant à réduire la charge fiscale en matière d'Impôt sur le revenu global (IRG) sur la plus-value de cession de biens bâtis et non bâtis.



### Cession de biens bâtis et non bâtis : Les détails de la DGI en matière de réduction d'IRG

La Direction générale des impôts (DGI) a détaillé, dans un communiqué publié sur son site-web, les nouvelles mesures visant à réduire la charge fiscale en matière d'Impôt sur le revenu global (IRG) sur la plus-value de cession de biens bâtis et non bâtis. «La DGI porte à la connaissance des personnes physiques réalisant des plus-values de cession, à titre onéreux, des biens bâtis ou non bâtis, que la loi de finances pour 2022 a introduit de nouvelles mesures visant à réduire la charge fiscale en matière d'Impôt sur le revenu global (IRG)», est-il indiqué dans le communiqué.



## **CONDITION D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ D'IMPORTATION**

### **L'Abef lève le voile sur un énième changement**

Dans une note adressée aux directeurs généraux des banques et établissements financiers, l'Abef évoque la modification du modèle de certificat de respect des conditions pour l'importation de produits et de marchandises destinés à la revente en l'état.

Près d'une année après sa publication, le décret exécutif n°21- 94 du 9 mars 2021, censé réglementer les modalités d'exercice des activités d'importation de matières premières, de produits et de marchandises destinés à la revente en l'état, vient d'être modifié.

Le changement touche, plus précisément, le modèle du certificat de respect des conditions et des modalités exigées pour l'exercice de l'activité d'importation de matières premières, de produits et de marchandises destinés à la revente en l'état, en y ajoutant le code d'activité

exercée aux renseignements déjà repris dans le certificat. C'est ce que l'on peut lire en tout cas dans une note de l'Association des banques et établissements financiers (Abef), laquelle est venue informer les établissements bancaires des nouveaux renseignements exigés des importateurs pour la domiciliation de leurs opérations de commerce extérieur.

“L'Abef a été rendue destinataire d'un courrier émanant du secrétaire général du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations, nous informant que les services de son département ministériel ont procédé à la modification du modèle de certificat de respect des conditions, accordé aux opérateurs économiques, activant dans le domaine de l'importation et ce, en ajoutant le code d'activité exercée aux renseignements déjà repris dans ce certificat”, lit-on dans la note de l'Abef adressée aux directeurs généraux des banques et établissements financiers.



## **CONTRATS DU DISPOSITIF D'ACTIVITÉ D'INSERTION SOCIALE**

### **Les conditions et modalités de reconversion précisées**

Les contrats des agents en activité, dans les institutions et administrations publiques, à la date du 31 décembre 2021, établis dans le cadre du dispositif d'activité d'insertion sociale (DAIS), sont convertis en contrats à durée indéterminée à temps partiel pour une durée de cinq heures par jour. Un décret fixant les conditions et modalités de reconversion des contrats relatifs à ce type de dispositif en contrats à durée indéterminée à temps partiel vient d'être publié dans le Journal officiel n°11 du 27 février 2022. La reconversion de ces contrats, précise le décret, “est subordonnée à la satisfaction des agents concernés aux conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur, en matière de recrutement des agents contractuels”. La reconversion, ajoute le texte, “s'effectue graduellement sur des postes budgétaires réservés ou à pourvoir à partir du 1er mars 2022, et ne doit pas dépasser l'échéance du 31 décembre 2022”.



## **L'ÉDITO**

### **Sursaut économique**

La part du secteur industriel dans le PIB stagne à moins de 6%, un pourcentage qui n'a cessé d'être grignoté par la facilité de l'importation à tout-va, y compris de manches à balai et... de cure-dents. Le conteneur est préféré à l'implantation d'une usine pour une production locale, tout en créant de l'emploi. Est-ce à dire que c'est à cause d'un démembrement continu du

secteur industriel que nous sommes arrivés à cette situation ? Des pans entiers de grandes entreprises publiques ont été bradés au dinar symbolique, quelquefois, pour récupérer une assiette foncière pour un autre projet plus lucratif et moins lourd en charges sociales.



## **LES TARIFS RESTENT INCHANGÉS CETTE ANNÉE**

### **L'acquittement de la vignette automobile du 1er au 31 mars**

La Direction générale des impôts (DGI) porte à la connaissance des propriétaires des véhicules de tourisme, des véhicules utilitaires et des véhicules de transport de voyageurs, que la période légale d'acquittement de la vignette automobile "pour l'année 2022 débutera le mardi 1er mars à 8h et prendra fin le jeudi 31 mars 2022 à 16h". Les vignettes sont disponibles, selon cette institution, au niveau des recettes des impôts et des bureaux de poste. "Les tarifs des vignettes automobiles pour cette année restent inchangés", note le même communiqué.



## **VIGNETTE AUTOMOBILE**

### **La période d'acquittement fixée du 1 er au 31 mars 2022**

La période d'acquittement de la vignette automobile pour l'année 2022 s'étalera du 1 er au 31 mars, a annoncé la Direction générale des impôts (DGI) dans un communiqué publié sur son site-web.



## **VOULANT S'AFFRANCHIR DE SA DÉPENDANCE AU GAZ RUSSE**

### **L'Europe manque d'alternatives à court terme**

L'Italie, qui importe plus de 90% de son gaz, principalement de Russie et d'Algérie, regarde vers son fournisseur de proximité qu'est l'Algérie, mais aussi vers d'autres partenaires, dont l'Azerbaïdjan et la Libye, en vue de se fournir en gaz, qui représente 40% de sa production d'électricité.

## **INDUSTRIE TEXTILE : Un secteur à recoudre**

### **PLAN DE RELANCE DU SECTEUR**

#### **Faire tourner la machine**

Conscients de la fragilité de ce secteur, secoué par l'impact de la mondialisation marchande, les pouvoirs publics ont mis la main à la poche en impliquant l'ensemble des groupes agissant dans le textile et le cuir.

L'unité de production du fil à coudre dans la wilaya de Sétif (affiliée à l'entreprise Texalg, l'Algérienne des textiles) a ainsi bénéficié d'un plan d'investissement supplémentaire de modernisation de ses moyens qui a permis d'améliorer la qualité de sa production et de préserver les postes d'emploi. L'Unité a reçu des machines et du matériel moderne, ainsi qu'une enveloppe financière considérable, a fait savoir, dernièrement, le ministre de l'Industrie, précisant qu'il est prévu, avant la fin de l'année en cours, **l'acquisition de matières premières, dont du coton, grâce à un financement partiel par la Banque nationale d'Algérie (BNA) pour relancer l'activité.**

## **CESSION DE BIENS BÂTIS ET NON BÂTIS**

### **Nouvelles mesures pour la réduction d'IRG**

La Direction générale des impôts (DGI) a détaillé, dans un communiqué publié sur son site web, les nouvelles mesures visant à réduire la charge fiscale en matière d'impôt sur le revenu global (IRG) sur la plus-value de cession de biens bâtis et non bâtis. «La DGI porte à la connaissance des personnes physiques réalisant des plus-values de cession, à titre onéreux, des biens bâtis ou non bâtis, que la loi de finances pour 2022 a introduit de nouvelles mesures visant à réduire la charge fiscale en matière d'impôt sur le revenu global», est-il indiqué dans le communiqué.

## **PÉTROLE**

### **Le prix du brent avoisine les 103 dollars**

Les cours du pétrole poursuivaient leur hausse, hier, impactés par l'offensive militaire russe en Ukraine. Le prix du baril de brent de la mer du Nord pour livraison en mai, dont c'est le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, progressait vers midi de 5,01 % à 102,88 dollars. A New York, le baril de West Texas Intermediate (WTI) pour livraison en avril grimpait de 3,83% à 99,58 dollars. Les craintes liées aux éventuelles ruptures d'approvisionnement en hydrocarbures dans le contexte de la guerre en Ukraine continuent à peser sur les prix du pétrole et du gaz, ont souligné des observateurs du marché.

La Russie est le deuxième plus grand exportateur de pétrole brut au monde et représente plus de 40% des importations annuelles de gaz naturel de l'Union européenne.



### **Vignette automobile en Algérie : début de l'acquittement ce 1 mars 2022.**

Le lancement de la période de l'acquittement de la vignette automobile en Algérie pour l'année 2022 a lieu ce 1er mars. Il s'agit d'une annonce faite par la Direction générale des Impôts (DGI).

En effet, l'annonce de la nouvelle s'est faite à travers un communiqué rendu public sur son site Web. En fait, la Direction générale des Impôts (DGI) a informé l'ensemble des automobilistes que la période de l'acquittement de la vignette automobile pour l'année 2022 en Algérie verra le jour, le 1er mars 2022.



### **VIGNETTE AUTOMOBILE : La période d'acquittement fixée du 1er au 31 mars**

La Direction générale des impôts (DGI) a annoncé, lundi sur son site web, que la période légale d'acquittement de la vignette automobile pour l'année 2022 a débuté le mardi 1er mars à 8H00 (hier Nndlr) et prendra fin le jeudi 31 mars 2022 à 16H00, précisant que ces vignettes sont disponibles au niveau des recettes des impôts et des bureaux de poste, alors que les tarifs pour cette année restent inchangés.

«

## La nouvelle donne impacte le partenariat avec l'Europe

### La carte gagnante de l'Algérie

L'«aubaine» géostratégique vient à point nommé placer l'Algérie dans une position très favorable dans sa négociation pour amender l'accord d'association avec l'UE.

Les derniers développements que connaît le marché gazier, fait de l'Algérie un partenaire stratégique pour l'Union européenne. La récente visite du ministre italien des Affaires étrangères témoigne de l'intérêt qu'accorde son pays au gaz algérien. L'Espagne et le Portugal ne tarderont certainement pas à suivre l'exemple italien. Ces trois gros clients de l'Algérie savent qu'ils ont fait le bon choix en renouvelant dans le courant de l'année dernière les contrats de longue durée de fourniture de gaz, passés avec l'Algérie.



### **La DGI donne tous les détails**

Comme chaque année, la direction générale des impôts, procède à la vente des vignettes pour les automobilistes. Pour cette année 2022, cette direction a révélé la période légale pour s'acquérir de cette dernière. Suite à la décision de la direction générale des Impôts, donc via un communiqué, cette même direction informe que la vente des vignettes automobiles a débuté, hier le 1er mars 2022, pour s'étaler jusqu'au 31 du même mois.



### التنازل عن العقارات المبنية وغير المبنية: المديرية العامة للضرائب توضح

التدابير الجديدة الرامية إلى تخفيض الضريبة على الدخل الجزائري, 1 مارس 2022 (وأج) - أوضحت المديرية العامة للضرائب, في بيان لها, التدابير الجديدة الرامية إلى تخفيض العبء الجبائي فيما يخص الضريبة على الدخل



## تعلية تفرض إدراج رمز النشاط في "شهادة المطابقة" وغرلة قائمة الممارسين

### شروط جديدة للاستيراد بالبنوك.. وهؤلاء ممنوعون من التوطين

ترفض البنوك كافة عمليات التوطين البنكي للمتعاملين الاقتصاديين المستوردين للمنتجات الموجهة للبيع على الحالة بداية من اليوم، في حال عدم تضمن شهادة الاستيراد، رمز النشاط التجاري الذي يمارسه المتعامل الاقتصادي، وهذا بهدف تقليص فاتورة الواردات ومنع التلاعبات وغرلة قائمة المستوردين، التي لا يزال يشوبها الكثير من اللبس.



## قرار وزاري مشترك يحدّد كيفيات دفع منحة البطالة

صدر في العدد الأخير من الجريدة الرسمية (العدد 11)، قرار وزاري مشترك يحدّد كيفيات منح منحة البطالة.

القرار وقعه وزراء العمل والتشغيل والضمان الاجتماعي، والمالية، والداخلية والجماعات المحلية والتهيئة العمرانية، والتكوين والتعليم المهنيين. وينصّ القرار المؤرخ في 21 فيفري الجاري على أن يتقاضى المستفيدون من منحة البطالة، منْحهم الشهرية إلى غاية تنصيبهم في مناصب شغل.

ILS SONT CONVIÉS À DISCUTER DU RÉGIME D'IMPOSITION

## Les «libéraux» chez Raouya

*Du nouveau dans le dossier du régime d'imposition qui concerne les professions libérales. Les représentants des médecins libéraux, des avocats, des notaires et des huissiers de justice sont conviés à une réunion, demain jeudi, au siège du ministère des Finances. Objectif : trouver des mécanismes pour répondre à leurs doléances qui se résument au rejet pur et simple des dispositions introduites dans la loi de finances 2022.*

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Le ministère des Finances tend la main aux représentants des professions libérales.

Médecins libéraux, avocats, notaires et huissiers de justice sont attendus demain au siège du département de Raouya avec à l'ordre du jour des discussions autour du très contesté régime d'imposition. Son prédecesseur et non moins Premier ministre avait déjà fait un premier pas en direction des avocats en promettant d'installer une commission mixte chargée de discuter des mécanismes devant permettre d'arriver à un régime indemnitaire qui puisse répondre à leurs attentes.

Une démarche qui est intervenue après plusieurs semaines de bras de fer puisque les avocats, à travers l'Union nationale des ordres des avocats, avaient, dans un premier temps, saisi les deux Chambres du Parlement puis interpellé le ministre des Finances afin que ne soient pas adoptées les nouvelles dispositions de la loi de finances.

Après avoir épuisé tous les recours, les robes noires ont finalement opté pour le boycott des audiences, paralysant les tribunaux. C'est à la suite de ce mouvement de protestation que des garanties leur avaient été données afin que les articles contestés de la loi de finances fassent l'objet de discussions.

En vertu de la loi de finances, les professions libérales ne sont plus soumises au régime de l'impôt forfaitaire unique, mais au régime d'imposition propre dénommé régime simplifié des professions non commerciales. La taxe forfaitaire de 12%

qu'ils payaient jusque-là passe jusqu'à 35% selon le nouveau barème.

Des articles qui avaient eu pour conséquence une levée de boucliers de la part de l'ensemble des professions libérales puisque après les avocats, c'est en chaîne que notaires, huissiers de justice et médecins libéraux avaient réagi, faisant part de leur mécontentement.



Le Syndicat national des médecins libéraux, à titre d'exemple, n'a cessé de dénoncer le nouveau régime d'imposition. Demain, au cours de la réunion au niveau du ministère des Finances, il compte défendre plu-

sieurs propositions dont celle de laisser le choix au médecin entre le régime d'imposition forfaitaire unique (IFU) ou réel, une déclaration trimestrielle ou semestrielle, la mise en place d'un premier palier de l'IRG à 360 000 DA, mais également la possibilité de bénéficier d'un rabatement à 40% au lieu de 10% en cas d'absence de justifications de charges et la révision totale de la TVA partant du principe que le médecin libéral ne génère pas de TVA.

Les représentants des notaires et des huissiers de justice vont, pour leur part, défendre ce qu'ils qualifient de régime d'imposition plus juste qui ne mette pas en péril ces deux professions.

N. I.

## Les véhicules exempts de la vignette automobile



LA PÉRIODE d'acquiescement de la vignette automobile pour l'année 2022 s'étalera du 1er au 31 mars. Les tarifs des vignettes automobiles pour cette année restent inchangés. La carte provisoire de circulation (carte jaune) tient lieu de carte d'immatriculation (carte grise). Sont exempts de la vignette, les véhicules à immatriculation spéciale appartenant à l'Etat et aux collectivités locales (communes/wilayas), les véhicules dont les propriétaires bénéficient de privilèges diplomatiques ou consulaires, les ambulances,

les véhicules équipés de matériel sanitaire, les véhicules équipés de matériel de lutte anti-incendie, les véhicules équipés destinés aux handicapés, ainsi que les véhicules équipés d'un carburant GPL/C, ou gaz naturel, carburant GNC. Les non-concernés par la vignette automobile sont les tracteurs et autres engins agricoles, les véhicules à moins de quatre roues (motocyclettes, vélomoteurs), les engins de travaux publics, ainsi que les remorques.

## Cession de biens bâtis et non bâtis **La DGI détaille les nouvelles mesures en matière de réduction d'IRG**

**L**a Direction générale des Impôts (DGI) a détaillé, dans un communiqué publié sur son site-web, les nouvelles mesures visant à réduire la charge fiscale en matière d'Impôt sur le revenu global (IRG) sur la plus-value de cession de biens bâtis et non bâtis.

"La DGI porte à la connaissance des personnes physiques réalisant des plus-values de cession, à titre onéreux, des biens bâtis ou non bâtis, que la loi de finances pour 2022 a introduit de nouvelles mesures visant à réduire la charge fiscale en matière d'Impôt sur le revenu global (IRG)", est-il indiqué dans le communiqué.

S'agissant de la réduction de la base imposable à l'IRG/Plus-value de cession, désor-

mais, en sus de l'abattement de 5% par an, institué par la loi de finances 2021, calculé à partir de la troisième année de la date d'entrée en possession du bien cédé, dans la limite de 0%, le montant de la plus-value de cession imposable est réduit des droits et taxes acquittés et des frais supportés par le vendeur, ainsi que des frais d'acquisition, d'entretien et d'amélioration du bien cédé dûment justifiés, dans la limite de 30% de sa valeur d'acquisition ou de création, explique la DGI.

Quant à la réduction et exonération de l'IRG/Plus-value de cession, l'IRG dû au titre des plus-values réalisées à l'occasion de la cession de logements collectifs, constituant l'unique

propriété et l'habitation principale, est réduit de 50%, note le document.

Les plus-values de cession de biens immobiliers, réalisées dans le cadre des contrats de financement de Mourabaha et d'Ijara mountahia bitamlik, bénéficient d'une exonération de IRG/Plus-value de cession, ajoutent la même source.

La plus-value imposable demeure soumise à l'Impôt sur le revenu global, au taux de 15% libératoire, souligne la DGI.

Par ailleurs, le communiqué informe que pour les besoins de la déclaration des plus-values et de paiement des droits y afférents, un nouvel imprimé (série G n 17) est disponible et téléchargeable sur le site-web de la DGI.

## Vignette automobile : la période d'acquiescement fixée du 1 au 31 mars



La période d'acquiescement de la vignette automobile pour l'année 2022 s'étalera du 1er au 31 mars, a annoncé la Direction générale des impôts (DGI) dans un communiqué publié sur son site-web.

«La DGI porte à la connaissance des propriétaires des véhicules de tourisme, des véhicules utilitaires et des véhicules de transport de voyageurs, que la période légale d'acquiescement de la vignette automobile pour l'année 2022 débutera le mardi 1 mars à 08H00 et prendra fin le jeudi 31 mars 2022 à 16H00», a précisé la DGI dans le communiqué.

Ces vignettes sont disponibles au niveau des recettes des impôts et des bureaux de postes, souligne la DGI, ajoutant que «les tarifs des vignettes automobiles pour cette année restent inchangées».

La DGI et celle d'Algérie-poste ont mobilisé «tous les moyens nécessaires pour que

l'opération de vente des vignettes automobiles se déroule dans les meilleures conditions», souligne le document.

Pour éviter tout éventuel désagrément les propriétaires des véhicules «sont invités à accomplir cette obligation légale, dès le lancement de l'opération, sans attendre l'approche de la fin de la période indiquée plus haut», avise la DGI.

La direction a, par ailleurs, attiré l'attention des propriétaires des véhicules sur «la nécessité de s'assurer, avant leur acquisition, du tarif légal des vignettes applicables à leurs véhicules, et ce, en se référant au tableau des tarifs», précisant que pour les véhicules utilitaires, le tarif des vignettes est fixé selon le poids total en charge (PRC).

En outre, la carte provisoire de circulation (carte jaune), tient lieu de carte d'immatriculation (carte grise), soulignant que les détenteurs de

ces cartes provisoires doivent s'acquiescer de la vignette dans un délai de 30 jours à compter de la date de mise en circulation du véhicule, sur le territoire national.

La DGI a, en outre, rappelé que la vignette doit être apposée sur le pare-brise du véhicule. Les véhicules à immatriculation spéciale appartenant à l'Etat et aux collectivités locales (communes/wilayas), les véhicules dont les propriétaires bénéficient de privilèges diplomatiques ou consulaires, les ambulances, les véhicules équipés de matériel sanitaires, les véhicules équipés de matériel de lutte anti-incendie, les véhicules équipés destinés aux handicapés, ainsi que les véhicules équipés d'un carburant GPL/C, (article 27 de la loi de finances 2011) ou gaz naturel, carburant GNC (article 11 de la loi de finances 2016), sont exemptés de la vignette, rappelle la DGI.

Selon la même source, les non-concernés par la vignette automobile sont les tracteurs et autres engins agricoles, les véhicules à moins de quatre roues (motocyclettes, vélomoteurs), les engins de travaux publics, ainsi que les remorques

Vignette automobile

## La période d'acquiescement fixée du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022

La période d'acquiescement de la vignette automobile pour l'année 2022 s'étalera du 1<sup>er</sup> au 31 mars, a annoncé la Direction générale des impôts (DGI) dans un communiqué publié sur son site-web.

«La DGI porte à la connaissance des propriétaires des véhicules de tourisme, des véhicules utilitaires et des véhicules de transport de voyageurs, que la période légale d'acquiescement de la vignette automobile pour l'année 2022 débutera le mardi 1<sup>er</sup> mars à 08h00 et prendra fin le jeudi 31 mars 2022 à 16h00», a précisé la DGI dans le communiqué.

Ces vignettes sont disponibles au niveau des recettes des impôts et des bureaux de poste, souligne la DGI, ajoutant que

«les tarifs des vignettes automobiles pour cette année restent inchangés». La DGI et celle d'Algérie-Poste ont mobilisé «tous les moyens nécessaires pour que l'opération de vente des vignettes automobiles se déroule dans les meilleures conditions», souligne le document.

Pour éviter tout éventuel désagrément, les propriétaires des véhicules «sont invités à accomplir cette obligation légale, dès le lancement de l'opération, sans attendre l'approche de la fin de la période indiquée plus haut», avise la DGI.

La direction a, par ailleurs, attiré l'attention des propriétaires des véhicules sur «la nécessité de s'assurer, avant leur acquisition, du tarif légal des vignettes applicables à leurs

véhicules, et ce, en se référant au tableau des tarifs», précisant que pour les véhicules utilitaires, le tarif des vignettes est fixé selon le poids total en charge (PRC).

En outre, la carte provisoire de circulation (carte jaune) tient lieu de carte d'immatriculation (carte grise), soulignant que les détenteurs de ces cartes provisoires doivent s'acquiescer de la vignette dans un délai de 30 jours à compter de la date de mise en circulation du véhicule, sur le territoire national.

La DGI a, en outre, rappelé que la vignette doit être apposée sur le pare-brise du véhicule.

Les véhicules à immatriculation spéciale appartenant à l'Etat et aux collectivités locales (communes/wilayas), les véhicules dont les propriétaires bénéficient

de privilèges diplomatiques ou consulaires, les ambulances, les véhicules équipés de matériel sanitaires, les véhicules équipés de matériel de lutte anti-incendie, les véhicules équipés destinés aux handicapés, ainsi que les véhicules équipés d'un carburant GPL/C, (article 27 de la loi de finances 2011) ou gaz naturel, carburant GNC (article 11 de la loi de finances 2016), sont exemptés de la vignette, rappelle la DGI.

Selon la même source, les non-concernés par la vignette automobile sont les tracteurs et autres engins agricoles, les véhicules à moins de quatre roues (motocyclettes, vélomoteurs), les engins de travaux publics, ainsi que les remorques.

Hatem N.

## بعد إعفاء الحكومة للخبازين من دفع الضرائب على رقم الأعمال الصافي استئناف المفاوضات حول ملف الخبز المدعم

● "سولنغاز" تدرس إمكانية تخفيف أعباء فواتير الكهرباء والغاز

استأنفت وزارة التجارة سلسلة اللقاءات مع ممثلي الخبازين وباقي الدوائر الوزارية الفاعلة في ملف سعر الخبز المدعم. فبعد أن أمر رئيس الجمهورية، مؤخرا، بإعفاء الخبازين من دفع الضرائب على رقم الأعمال الصافي السنوي، نظمت الوزارة، أول أمس، لقاء جمع الشريك الاجتماعي بإطارات وزارة الطاقة، خصص لدراسة مقترح تخفيف أعباء فواتير الكهرباء والغاز لتوسيع هامش ربح الخباز، حيث اقترحت الاتحادية الوطنية للخبازين إعفاء ممارسي هذا النشاط من دفع الرسم على القيمة المضافة الخاصة بالفواتير.



الخبازون يهجون على توسيع هامش الربح

ويحظى ملف سعر الخبز المدعم باهتمام السلطات العليا في البلاد، فيعد الحركة الاحتجاجية التي نظمتها بعض الخبازين مطلع السنة الجارية وما ترتب عنه من رفع سعر الخبزة العادية من 10 دينار إلى 15 دينارا، أمر رئيس الجمهورية عبد المجيد تبون وزيره الأول، أيمن بن عبد الرحمن، باحتواء الملف ومتابعته من طرف الوزارة الأولى. وبالفعل، وسعت حكومة بن عبد الرحمن من دائرة الحوار الذي كان مقتصرًا على مصالح وزارة التجارة وترقية الصادرات، ليشمل 8 دوائر وزارية أخرى وهي وزارات التجارة والداخلية والفلاحة والصناعة والطاقة والمالية والموارد المائية والبيئة. وخلال الفترة الأخيرة، وبعد سلسلة لقاءات مراهطونية مع ممثلي الخبازين، تدخل رئيس الجمهورية عبد المجيد تبون وأمر بإعفائهم من دفع الضريبة على رقم الأعمال السنوي لتوسيع هامش الربح من دون اللجوء إلى مقترح رفع سعر الخبز المدعم.

تحسيسهم بضرورة انتسابهم الطوعي إلى هذه التعريفية قصد السماح لمصالح الشركة العمومية بتغيير عداداتهم وتنصيب عدادات خاصة بهذا النظام. وستواصل مصالح التجارة، في إطار تنفيذ تعليمات رئيس الجمهورية المتعلقة بالتكفل بالانشغالات الخبازين، عقد لقاءات أخرى بالتنسيق مع كل الدوائر الوزارية الأخرى للتجسيد التدريجي لكل الانشغالات الأخرى التابعة لاختصاصها. ومن المرتقب أن تنظم لقاء آخر، الأسبوع القادم، مع إطارات المديرية العامة للضرائب، لبحث سبل تخفيض تكاليف الضرائب على الخبازين، فيما سيتم برمجة لقاء آخر مع ممثلين عن وزارة البيئة للتطرق إلى محور الاستغناء عن بيع الخبز في الأكياس البلاستيكية وتمويضها بالأكياس الورقية، على أن يبرمج لقاء آخر مع المديرية العامة للجمازك من أجل دراسة مقترح السماح للخبازين باستيراد الآلات والمعدات المستعملة في صناعة الخبز، مع إعفائهم من دفع الرسوم الجمركية.

حسام حريشان

● كشف رئيس الاتحادية الوطنية للخبازين، يوسف قلفاط، الذي شارك في لقاء أول أمس، أن الاجتماع الذي جمعهم بإطارات الشركة الوطنية لتوزيع الكهرباء والغاز بقرار وزارة التجارة وترقية الصادرات كان فرصة لدراسة جملة الاقتراحات التي تقدمت بها الاتحادية خلال اللقاءات السابقة.

وأوضح قلفاط، في اتصال مع "الخبر"، أن الاتحادية لا تزال متمسكة بمطلب استعادة ممارسي مهنة صناعة الخبز من بعض الامتيازات التي من شأنها توسيع هامش الربح من دون اللجوء إلى رفع سعر الخبز المدعم والمساس بالقدرة الشرائية للمواطن.

واقترحت الاتحادية على إطارات وزارة الطاقة وممثلي شركة "سولنغاز" إعفاها من دفع الرسم على القيمة المضافة الخاص بفواتير الكهرباء والغاز، وكذا تحديد تسعيرة خاصة تكون أقل تكلفة، مما يسمح لهم بتحسين هامش الربح.

وحسب ما كشف عنه يوسف قلفاط، فإن الاجتماع لم يخرج بقرارات نهائية حول خفض تكاليف الكهرباء والغاز لفئة الخبازين، وكتفى ممثلو شركة "سولنغاز" بشرح مختلف الآليات المستعملة في إعداد الفواتير وكذا القوانين المنظمة لها.

من جهتها، كشفت وزارة التجارة وترقية الصادرات، في بيان لها أول أمس، أنه "تم الاتفاق بالتنسيق مع كل الأطراف على العمل على إدماج الخبازين في التعريفية المتعلقة بالبوابة 53 من التعريفات المحبقة من طرف شركة الكهرباء والغاز، وفقا لقرار الصادر في 29 ديسمبر 2015 من طرف لجنة ضبط الكهرباء والغاز، التي تتناسب وحجم نشاطهم، مع

تستمر العملية إلى غاية نهاية شهر مارس دون أي تغيير في التسعيرة

## الشروع في بيع قسيمة السيارات لسنة 2022

التي يتمتع مالكوها بامتيازات دبلوماسية أو قنصلية وسيارات الإسعاف والسيارات المجهزة بمعدات صحتي والسيارات المجهزة بعنّاد ضد الحرائق، كما تعفى من التسعيرة السيارات المجهزة والمخصصة للموقنين والمسيارات المجهزة بـغاز البترول المميع/وقود أو غاز طبيعي وقود. ووفقا للتشريع الماربي فإن الجرارات والآلات الفلاحية الأخرى والسيارات أقل من 4 عجلات (الدراجات الشارية والدراجات ذات المحرك، الخ) وكذا آلات الأشغال العمومية والمقطورات فإنها غير معنية بقسيمة السيارات. ■

من جهة أخرى أوضح البيان أن بطاقة السير المؤقتة (البطاقة الصفراء) تحل محل بطاقة الترخيم (البطاقة الرمادية) وعليه فإن شراء القسيمة يكون في أجل شهر اعتباراً من تاريخ سير السيارة على التراب الوطني. وبالنسبة للسيارات الترفيهية، فأذنت المديرية العامة للضرائب أن تسعير القسيمة محددة حسب جملة العوامل. كما ذكرت بوجود الصاق القسيمة على الزجاج الأمامي للسيارة. وتعض من القسيمة السيارات ذات الترخيم الخاص التابعة للدولة والجماعات المحلية (البلديات والولايات) والسيارات



مالكي السيارات إلى ضرورة التّأكد من التسعيرة القانونية للتسبيرة قبل اقتنائها.

مارس 2022 على الساعة الرابعة والأربعين ويخصوص تسعيرة القسيمة لـ2022. أكدت المديرية العامة للضرائب أنه لم يطرأ عليها أي تغيير مضافة أنه يمكن تسديد قسيمة السيارة خلال العدة القانونية المحددة على مستوى قباضات الضرائب ومكاتب البريد، ولضمان سير هذه العملية في أحسن الظروف الممكنة أشارت المديرية أنها سخرت بمعية بريد الجزائر جميع الوسائل الضرورية داعية مالكي السيارات إلى عدم انتظار الأيام الأخيرة للقيام بهذا الواجب القانوني وإتفادي أي إزعاج محتمل كما نهت

أعلنت المديرية العامة للضرائب عن الشروع في بيع قسيمة السيارات لسنة 2022 بداية من أمس. لتستمر العملية إلى غاية نهاية شهر مارس وذلك دون أي تغيير في التسعيرة. وجاء في بيان نشرته المديرية على موقعها الإلكتروني: تُعلم المديرية العامة للضرائب مالكي السيارات السياحية والسيارات الشفعية وسيارات نقل المسافرين أن العدة القانونية لتسديد قسيمة السيارات لسنة 2022، ستبدأ الثلاثاء أول مارس على الساعة الثامنة صباحاً وتستمر إلى غاية الخميس 31



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

 [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

 Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



[@MFinance\\_dz](https://twitter.com/MFinance_dz)



[@MFinancesdz](https://www.facebook.com/MFinancesdz)



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger